

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la mairie de Molières, sous la présidence de M. Alexandre LACOSTE, Maire.  
Monsieur LACOSTE ouvre la séance à 21h00 et procède à l'appel des membres.

Nombre de conseillers en exercice : 11

**Présents** : Messieurs LACOSTE Alexandre, BESSE Hubert, BESSE Kevin, CASTANG Jean-Claude, COUTOU Anthony, Mme COOLEMAN Colette, Messieurs KOEGLER Jean, LAYMOND Eric, VEYSSIERE Xavier,

**Absents excusés** : Messieurs MARTIN Patrick et TRAVERT Rodolphe.

**Absents** :

**Pouvoirs** : M. MARTIN patrick à M. LACOSTE Alexandre

M. LAYMOND Eric est désigné secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant de rajouter à l'ordre du jour le projet d'adhésion à l'ADIL24.  
Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 27 juillet 2021**

Le compte-rendu est approuvé à huit pour et un contre ; il est signé en séance.

#### **2/ Contrat de location logement communal au-dessus de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire informe que le logement situé place de la Bastide au-dessus de la salle des fêtes est vacant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la proposition de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité, de louer ledit logement à Mme GREVINDELGER Angélique à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour un loyer de 450,00 € par mois, révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Un mois de dépôt de garantie sera demandé à la signature du bail. Les charges ne sont pas incluses dans le montant du loyer.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer l'état des lieux et à signer le contrat de location avec l'intéressée et tous documents s'y rapportant.

#### **3/ Aide et suivi locatif d'un logement communal – Adhésion ADIL'SUR**

Monsieur le Maire expose :

Afin d'assurer une sécurité dans le cadre des rapports locatifs, nous avons la possibilité d'adhérer à l'ADIL 24 pour l'Aide et suivi locatif d'un logement communal.

Cette aide a pour but d'assurer l'Assistance juridique à la commune.

Un coût détaillé pour nos trois logements a été transmis, nous avons la possibilité d'adhérer dans un premier temps pour un seul logement.

Le service sera mis en place immédiatement mais la cotisation ne sera demandée qu'à partir de 2022.

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'adhérer dans un premier temps pour le logement n° 1 (au-dessus de la salle des fêtes) de type T4 dont la cotisation est de 140 euros annuels.

#### **4/ Demande d'acquisition d'une partie de chemin rural au lieu-dit la Bouygue**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame GABAS qui souhaitent acheter une portion du chemin communal, dit le chemin des Ecoliers.

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'y réfléchir dans le but de prendre une décision lors du prochain conseil.

#### **5/ Point sur les travaux en cours et à venir**

**5.1/** Demande de Madame SERRANO pour une mise en état carrossable du chemin de l'Enclos Pointu, afin de lui permettre d'accéder à sa parcelle de culture pendant les saisons humides.

Monsieur le Maire présente plusieurs devis dont les montants sont entre 6000 € et 8000 €, il demande aux conseillers d'y réfléchir dans le but de prendre une décision lors du prochain conseil.

#### **5.2/ Remise en état de la maison du curé Cazette**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise VEYSSI Florian pour la réfection de l'étanchéité de la double porte d'entrée, pour un montant de 235 € ; le devis est adopté à l'unanimité.

#### **6/ Questions diverses**

##### **6.1/ RPC Lalinde-Molières**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Madame la Maire de Lalinde sur lequel elle nous propose après avoir échangé avec les membres de son conseil municipal, de signer une nouvelle convention, ou un avenant à la convention initiale, afin que l'impact financier soit neutralisé pour notre commune.

La commune doit donner une réponse à cette proposition.

##### **6.2/ Demande d'embauche**

Monsieur le Maire présente la candidature spontanée de Monsieur Christian LE HEMONET pour un emploi d'agent d'entretien à temps partiel ; Il propose d'étudier la question, en particulier sur les aides que la commune pourrait percevoir.

##### **6.3/ Remerciements**

L'association des aînés ruraux remercie la commune pour la subvention annuelle qui lui a été accordée.

**6.4/** Madame COOLEMAN fait part de l'inquiétude des éleveurs de chevaux qui constatent que la vitesse des véhicules sur la route des Combes Nègres présente un danger d'accident.

Le conseil à l'unanimité approuve le projet de placer des panneaux d'information pour solliciter la prudence des conducteurs de véhicules sur cette route.

##### **6.5/ Fédération des Bastides**

Monsieur Jean KOEGLER informe les conseillers que Molières va accueillir la prochaine Assemblée Générale de cette Fédération à laquelle notre commune est adhérente. Cette AG se tiendra le lundi 18 octobre à la salle des fêtes.

##### **6.6/ Panneaux d'information sur la vie rurale**

Monsieur le maire fait part d'initiatives prises par des communes rurales comparables à Molières. Il a montré l'exemple de la commune de Verrines de Vergt qui, non sans humour, informe les visiteurs des bruits spécifiques propres à la ruralité.

Le conseil est séduit majoritairement par cette idée et propose de l'adapter à notre village

#### **6.7/ Lettre de l'ancienne présidente du comité des fêtes**

Madame Annie VIAENE a écrit à Monsieur le Maire pour se plaindre du refus de mise à disposition de la salle du conseil aux acteurs pour le festival de théâtre.

Monsieur le Maire a confirmé que la salle du conseil reste strictement à l'usage du conseil municipal et pour la bibliothèque. Il précise que ce n'est pas une mesure discriminatoire contre la nouvelle équipe du Comité des Fêtes mais de revenir à ce qui devrait être.

Suite aux échanges sur l'utilisation des locaux et du matériel communal par les associations, Monsieur KOEGLER propose de faire une remise à jour du règlement et de son application.

Monsieur VEYSSIERE propose également que la gestion des clés soit revue afin d'en éviter la prolifération.

#### **6.8/ Demande du Comité des Fêtes d'occuper la Salle des Fêtes pour une activité de Yoga**

Monsieur le Maire donne une réponse favorable sous réserve que le nombre de participants soit cohérent avec les dépenses d'énergies.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.**